

## La Région Occitanie réaffirme son soutien à l'installation agricole et au renouvellement des générations



La Région Occitanie réaffirme son soutien à l'installation agricole et au renouvellement des générations

Tester son projet avant de s'installer, c'est la possibilité que donne la Région aux candidats à l'installation en agriculture avec le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI). Plébiscité par les bénéficiaires, ce dispositif vient d'être renouvelé par les élus régionaux, sur proposition de la présidente de Région Carole Delga, pour une période de 4 ans. Dans un contexte de crise agricole, où le renouvellement des générations demeure un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture française, la Région Occitanie agit concrètement pour l'installation et la transmission des exploitations agricoles avec une palette d'aides, dont le CEFI. Elle y consacre un budget global de 39 M€ par an.

« Les défis que rencontrent nos agriculteurs nous poussent à aller plus loin. Désormais il n'est plus question de s'installer, mais de pouvoir vivre dignement du métier d'agriculteur. C'est l'ambition que nous portons avec notre futur Pacte régional pour la souveraineté alimentaire : redonner de la valeur au travail agricole et garantir à chaque citoyen une alimentation saine et de qualité. »

Concrètement, le CEFI permet aux porteurs de projet souhaitant s'installer pour la première fois en agriculture hors cadre familial de réaliser un stage au sein d'une exploitation agricole, dans la perspective d'une reprise ou d'une association. D'une durée comprise **entre trois mois et un an**, il offre la possibilité de **tester son projet en conditions réelles, sans investissement lourd**, tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique adapté par des structures labélisées et financées par la Région.

Cette période de stage permet au futur agriculteur **de se familiariser avec l'exploitation qu'il souhaite reprendre ou rejoindre, de mesurer la viabilité de son projet et de construire une relation de confiance avec le cédant ou l'associé**. Pendant toute la durée du CEFI, le porteur de projet bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoit une rémunération versée par la Région Occitanie ou par France Travail.

Véritable levier de sécurisation des parcours d'installation, **le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) s'inscrit dans la stratégie régionale 2023-2027, visant à accompagner les porteurs de projet à chaque étape et à préparer durablement l'avenir de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en Occitanie.**

**Le CEFI : un dispositif qui porte ses fruits en Occitanie !**

- 2 300 installations par an depuis 10 ans en Occitanie.